

Comité des Statuts et des règlements

Compte rendu de la réunion du 12 janvier 2016

Présences : D. Petriu (présidence), I. Borré (téléconférence), N. Giannakoulis, S. Morton, N. Pothier, L.M. Smith, J. Squires, M. Stiermann, E. Tremblay.

Absences justifiées : T. Bujaczek, A. Picotte.

Le président ouvre la séance à 17 h 50.

1. Adoption du compte rendu du 21 décembre 2015

Le compte rendu est adopté, moyennant une légère modification.

2. Planification de la journée de réflexion du Comité des Statuts et des Règlements (CSR)

La date du 8 février est convenue. Le CSR passera une journée complète aux bureaux de l'ACEP. Tous les membres du CSR devront lire les Statuts et les Règlements et se préparer en déterminant les éléments qu'ils considèrent comme des lacunes qui devront être abordées dans le cadre de la révision des Statuts. Les documents seront communiqués sur Dropbox, et les membres sont invités à intégrer leurs commentaires dans un document commun sur Dropbox.

3. Discussion relative au Règlement n° 5

L'ébauche initiale a été légèrement modifiée depuis la dernière réunion, et on présente un organigramme qui décrit le processus. Les membres sont satisfaits de l'organigramme et l'adapteront à la version définitive du texte du règlement.

Voici les principaux points de discussion concernant l'ébauche :

- Intégrer une disposition qui permet un premier examen rapide d'une plainte.
- Devrions-nous conserver une liste exhaustive de motifs, ou devrait-il s'agir d'une disposition générale?
- Vers la fin de la réunion, les membres proposent que nous ajoutions des dispositions permettant la médiation en guise de solution de rechange au dépôt d'une plainte officielle.
- Des modifications sont apportées à l'ébauche dans le cadre de la réunion proprement dite afin de régler quelques-unes des questions abordées.

Suivi : Jessica Squires recueillera d'autres commentaires d'ici la matinée du samedi 16 janvier. Une version définitive devrait être approuvée par le CSR et présentée le plus tôt possible au Conseil exécutif national (CEN).

4. Discussion relative au cadre du fonds de défense (de 15 à 30 minutes, ci-joint)

Le cadre a été élaboré à titre d'ébauche des attributions relatives au fonds de défense. Il est proposé que l'ACEP l'appelle « fonds de défense ». On propose six articles : Objet, Gouvernance, Dépenses admissibles, Mécanisme de financement et Exigences en matière de rapports. Le groupe convient de combiner la gouvernance et les exigences en matière de rapports. Les éléments suivants relèveraient de la compétence de divers comités, notamment :

- Objet et gouvernance : Comité des Statuts et des Règlements
- Dépenses admissible : Comité de mobilisation et des moyens de pression (CMMP)
- Mécanisme de financement : Comité des finances

On rappelle qu'une réunion conjointe des comités devrait avoir lieu assez rapidement, afin d'assurer la cohérence des approches. Il convient toutefois de noter que des membres du CSR siègent également au CMMP et au Comité des finances.

5. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 10.